

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères Collègues, chers Collègues,

Voici votre première Newsletter de la fmCh. Cette lettre d'information vous permettra dorénavant de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées! Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le Secrétariat général de la fmCh

Assemblée plénière

L'Assemblée plénière de la fmCh a pris d'importantes décisions lors de sa séance du 5 décembre 2009.

Modification des statuts Les 16 sociétés de discipline de la fmCh ont dès maintenant la possibilité de désigner les membres du comité directeur. Seuls le président et le vice-président doivent être élus. Cette nouveauté permettra à nos sociétés membres d'être associées de façon plus étroite aux processus de décision et améliorera par ailleurs la communication au sein de la fmCh. Nous prions les sociétés de nous communiquer leur choix sans tarder puisque le comité directeur siègera pour la première fois, dans sa nouvelle composition, le 14 janvier 2010.

Capacité référendaire Le droit de référendum est un droit politique majeur, et la fmCh doit pouvoir disposer des moyens

lui permettant d'en faire usage. A cette fin, le comité directeur a donné le coup d'envoi à la constitution d'un fonds politique. Un concept informant sur la création et l'utilisation de ce fonds sera soumis à la prochaine Assemblée plénière. Entre-temps, le responsable du dicastère concerné, [M. le Dr Thomas Egloff](#), les autres membres du comité ainsi que le [Secrétaire général](#) sont à votre disposition pour plus de renseignements et pour vous soutenir dans votre travail de persuasion auprès des sociétés de discipline. Une occasion à saisir!

Cléopâtre C'est sous le nom de code «Cléopâtre» que la fmCh examine les moyens de renforcer la représentation des chirurgiens au sein de la FMH. Amorcée en 2004, la réforme de la FMH s'est, en l'espèce, soldée par des résultats décevants. C'est pourquoi la fmCh renonce désormais à investir inutilement son énergie dans la réforme pour se concentrer sur des objectifs

politiques concrets :

– Assurance qualité :

Les sociétés de discipline de la fmCh défendent la souveraineté des médecins en ce qui concerne la définition de l'assurance qualité. La fmCh soutient ses sociétés membres dans la mise au point et la diffusion, à l'échelle nationale, d'instruments de mesure et d'analyse de la qualité adéquats du point de vue médical.

– SwissDRG :

La fmCh développe son positionnement stratégique dans le dossier SwissDRG en participant à l'aménagement du cadre politique et en faisant valoir son expertise dans la procédure de demande («Antragsverfahren»). La fmCh négocie des conventions-cadre avec santésuisse et/ou les caisses-maladie afin d'assurer et d'étendre le secteur de l'assurance privée sous le système SwissDRG. Elle mène des négociations tarifaires pour de nouveaux modèles de soins médicaux.

– Capacité référendaire :

La fmCh dispose des moyens nécessaires pour lancer un référendum et veille à faire connaître sa capacité référendaire à tous les acteurs de la politique de la santé. Cette capacité confère à la fmCh le statut d'un acteur politique de poids.

Forum de la fmCh

Le premier forum de la fmCh aura lieu le 4 février 2010 à Zurich sous le titre de «Wandel im Schweizerischen Gesundheitswesen» (Changements dans le secteur de la santé en Suisse). La première partie de la manifestation sera publique : d'éminents représentants de la politique suisse de la santé y exposeront leur point de vue et ouvriront le débat. Réservée aux sociétés membres, la deuxième partie réunira l'ensemble des 16 comités directeurs.

⇒ [Programme](#)

⇒ [Formulaire d'inscription](#)

Et pour conclure ...



Découvrez le comité directeur de la fmCh lors de sa séance à huis clos d'octobre 2009. C'est sous le sceau du secret que les esprits se concentrent sur le projet Cléopâtre.